

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres financiers ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 25 JANVIER 2023

**RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET
COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ SERMA GROUP**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE
LA SOCIÉTÉ**



initiée par

FINANCIÈRE FARADAY SAS

(l'« **Initiateur** »)

présentée par



Etablissement présentateur garant



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué a été établi et est diffusé par la société Serma Group en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

L'Initiateur détenant déjà plus de 90% du capital social et des droits de vote de Serma Group, il a l'intention de demander à l'AMF, à l'issue de la clôture de l'offre publique d'acquisition simplifiée, la mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, de la procédure de retrait afin de se voir transférer les actions de Serma Group, non apportées à la présente offre publique d'acquisition simplifiée, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 23-025 en date du 24 janvier 2023 sur la note en réponse établie par Serma Group relative à l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») initiée par Financière Faraday SAS (la « **Note en Réponse** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Serma Group a été déposé auprès de l'AMF le 24 janvier 2023 et complète la Note en Réponse établie par Serma Group.

Ces informations ainsi que la Note en Réponse mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Serma Group (www.serma.com/serma-group/finance). Elles peuvent également être obtenues sans frais au siège social de Serma Group (14 rue Galilée – 33600 Pessac) et auprès de CIC Market Solutions (6 avenue de Provence – 75009 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Serma Group décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.